



Séparation d'une mère est de son enfant en dehors de la france

Par **mamanpleure**, le **06/07/2008** à **15:43**

je suis maman d'une petite fille de 28 mois. je suis séparé de mon conjoint, et meme durant notre vie commune, celui ci partait avec notre fille 2 fois par an pour voir sa famille en corse avec ou sans mon accord. et maintenant que nous sommes séparés il prend encore cette decision en me mettant a chaque fois devant le fait accompli. ma question est la suivante, a t'il le droit de quitter le territoire francais comme bon lui semble ou est ce qu'il ya un nombre limité de fois dans l'année ou il peut partir avec notre fille? je vous remercie de prendre ma question en considération. une maman perdue

Par **Marion2**, le **06/07/2008** à **17:04**

Déjà la Corse est Française.

Je vous conseille d'aller rapidement voir le Juge aux Affaires Familiales qui va statuer sur le droit de visite et d'hébergement du père.

Vous n'avez pas besoin d'un avocat

Par **mamanpleure**, le **06/07/2008** à **18:40**

merci de m'avoir répondu. je sais que la corse est française mais est il bon pour la petite qui n'as que 28 mois d'être séparée de sa maman pendant des périodes d'une quinzaine de jours? lorsque je l'ai au téléphone parfois elle ne veut meme pas me parler... j'en souffre

beaucoup et je pense que pour elle se doit etre pareille...

Par **Marion2**, le **06/07/2008** à **18:42**

Il est vrai que 28 mois, c'est encore bien petit. Allez voir le JAF.

Bon courage à vous

Cordialement